

SUJET D'ÉTUDE

Adaptation au réchauffement climatique

2023-2024

Conseil de Développement
de la Métropole du Grand Paris



CODEV
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

REMERCIEMENTS

Les membres du groupe de travail remercient chaleureusement l'ensemble des personnes auditionnées pour leur temps et leur disponibilité.

Neda Tassoubi (personnalité qualifiée) et Emmanuel Fontaine (habitant), coordinateurs du groupe de travail, remercient l'ensemble des membres du Conseil de Développement (CoDev) pour leur participation dynamique à ce groupe de travail.

LISTE DES MEMBRES AYANT ACTIVEMENT PARTICIPÉS

Christine Azankpo

Vice-présidente du Codev –
habitante

Fatimata Bah

Habitante

Clémence Béchu

Personnalité qualifiée

Marie-Hélène Bertier

Habitante

René Bourgourd

Habitant

Céline Caron

Habitante

Julien Carré

Habitant

Géraldine Carbonell

Habitante

Ricky Chalal

Habitant

Christophe Chauvard

Habitant

Sonia Coly

Habitante

Anne-Gaëlle Delmotte

Habitante

Céline Dessales

Habitante

Younes El Atfi

Habitant

Bernard Escaich

Habitant

Emmanuel Fontaine

Coordinateur - habitant

Guillaume Galerneau

Habitant

Pierre Garnier

Habitant

Jacques Goujard

Habitant

Laurent Haddad

Habitant

Marie-Claire Hanimyan

Habitante

Pauline Hérold

Personnalité qualifiée

Fema Jankovic

Habitante

Sonia Jerrari

Habitante

Claire Kerymel

Personnalité qualifiée

Yann Klein

Habitant

Monique Krieguer

Habitante

Pierre Lhommé

Habitant

Eric Malenfer

Personnalité qualifiée

Marie Magniez

personnalité qualifiée

Jean-Claude Mancy

Habitant

Daniel Parvery

Habitant

Daniel Quemener

Habitant

Marie Russis

Habitante

Nathalie Seigneur

Habitante

Neda Tassoubi

Coordinatrice -
personnalité qualifiée

Martine Tamier

Habitante

Salimatou Traoré

Habitante

Marc Vidore

Habitant

TABLE DES MATIÈRES

1. Méthodologie	2
Que fais la Métropole du Grand Paris sur l'adaptation au changement climatique ?	3
2. Principales orientations du rapport : décarboner et s'adapter	4
3. Pistes potentielles soulevées pendant le Groupe de Travail	7
4. Recommandations	
• Mesure n°1 : Mettre en valeur les conséquences positives des politiques d'adaptation sur le cadre de vie	8
• Mesure n°2 : Informer et former les habitants et les acteurs de la ville	9
• Mesure n°3 : Expérimenter puis généraliser les solutions éprouvées	10
• Mesure n°4 : Préserver, régénérer et renforcer la biodiversité	11
• Mesure n°5 : Soutenir et appuyer les associations métropolitaines engagées pour l'adaptation au changement climatique	13
• Mesure n°6 : Définir l'ordre de priorité des actions d'adaptation à mener pour les métropolitains	14
5. Ressources identifiées par les membres	15
6. Annexe	16
• Lettre de saisine du CoDev par le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier	

1. MÉTHODOLOGIE

En 2024, le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, a saisi le Conseil de Développement (CoDev) au sujet de la révision du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM) - voir Annexe 1. Le Président du CoDev, Philippe Pelletier, en accord avec le Bureau, a décidé de répondre favorablement et a demandé au CoDev de s'organiser pour produire des recommandations à destination des services de la Métropole avant la fin de la phase de diagnostic du PCAEM.

Le CoDev a proposé de réunir deux groupes de travail concomitant : un sur l'adaptation au réchauffement climatique, l'autre sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Les membres du CoDev ont conscience que ces deux pistes ne sont pas exclusives, mais l'étendue du sujet ne permet pas une réponse globale. Le CoDev se réserve, si cela est possible et utile, la possibilité d'élaborer en 2025 d'autres recommandations pouvant nourrir le PCAEM.

Ce groupe de travail a comme objectif d'identifier des pistes d'actions pour encourager et faciliter l'adaptation au réchauffement climatique. Ce rapport n'a pas pour but d'apporter des recommandations techniques. Le choix des outils, des instruments de politiques publiques adéquats, et de tout autre dispositif sera fait, le cas échéant, par les élus et les services de la Métropole du Grand Paris. Les membres du CoDev apportent leur regard et leur expertise d'habitants et d'usagers.

Les réunions du groupe de travail sur l'adaptation au réchauffement climatique ont commencé en mars 2024 pour s'achever

en juillet 2024. Le groupe s'est réuni dix fois, avec l'appui d'Alexandre Faure, secrétaire délégué, d'Anaëlle Motta, chargée de mission, et de Camille Lecler, stagiaire au CoDev. Le secrétariat a fait la synthèse des recommandations et mis en forme le rapport, avant de le faire valider par les coordinateurs, les membres du groupe de travail, et le bureau du CoDev.

Six auditions regroupant sept intervenants ont été réalisées :

- **Audition n°1** : Mar Santamaria, architecte-urbaniste, fondatrice de l'agence d'urbanisme 300.000 Km/s, ayant travaillé sur les transformations urbaines de Barcelone et au sein du programme européen URBACT ;
- **Audition n°2** : Cécile Gruber, Directrice du Pôle Transition et du Pôle Communication à l'Agence Parisienne du Climat, et Justine Bichon, chargée de mission transition écologique et cheffe de projet sur AdaptaVille à l'Agence Parisienne du Climat ;
- **Audition n°3** : Irène Colonna, Directrice du Programme Transition Juste à l'Association Make Sense ;
- **Audition n°4** : Joséphine Buisnière, Designer de service en architecture éducative, cheffe de projet « cours oasis » à la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris ;
- **Audition n°5** : Ari Brodach, Directeur de la Délégation à la transition écologique et à la résilience au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- **Audition n°6** : Antoine Le Manchec, Responsable de Projet sur la Carto végétation, à l'association France Nature Environnement.

Au cours des auditions organisées dans le cadre des groupes de travail du Conseil de Développement de la Métropole du Grand Paris, une grande liberté est toujours laissée aux membres pour aborder les sujets qu'ils souhaitent mettre en valeur.

Il leur est demandé d'intervenir en se basant sur leurs connaissances et leurs expériences

personnelles et professionnelles. De manière générale, une audition se déroule en trois temps : une introduction de la séance, une présentation par la personne auditionnée, puis un temps d'échange avec les membres du CoDev pour clore la réunion.

QUE FAIT DÉJÀ LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Afin que les recommandations du CoDev ne soient pas redondantes avec les actions déjà mises en place par la Métropole du Grand Paris, ni en contradiction avec les compétences qu'elle possède, un état des lieux est transmis aux membres en amont du groupe de travail. Voici en résumé les différents dispositifs identifiés.

Compétence : Aménagement de l'espace métropolitain

Inscription dans le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** d'objectifs relatifs à la préservation de l'environnement, à l'artificialisation des sols, à la désimperméabilisation, etc..

Compétence : Développement et aménagement économique, social et culturel

- Soutien à l'économie circulaire, sociale, solidaire et collaborative. La Métropole du Grand Paris a adopté en juillet 2022 une **Stratégie métropolitaine d'économie circulaire et solidaire** participant notamment à la création de la plateforme : le Grand Paris

Circulaire. De plus, la Métropole propose des actions de sensibilisation avec la mise en place du Challenge Consomm'acteur, permettant aux communes de favoriser une consommation locale et responsable ;

- Promotion de la baignade en eau-vive avec notamment l'opération Big-Jump ;

- Adoption d'un pacte pour la logistique urbaine et la logistique fluviale afin de limiter son impact sur l'environnement et diminuer les pollutions sonores et atmosphériques.

Compétence : Politique locale de l'habitat

Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics et résidentiels.

Compétence : Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie

- **Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)**, dont la première version adoptée en 2018 est en cours de révision.

- **Plan Biodiversité Métropolitain**, propose de développer les axes écologiques et de régénérer les espèces associées, de sensibiliser les habitants et acteurs de la ville, et d'accompagner les communes dans leurs actions en faveur de la biodiversité.
- **Schéma Directeur Energétique Métropolitain (SDEM)** favorisant les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables, et le déploiement de l'électromobilité.
- Création de la **Coopération Carbone Paris-Métropole**
- Création de l'association **Grand Paris Climat**
- Elaboration et adoption d'un **Plan Vélo Métropolitain** et participation à Vélib Métropole.

- Mise en place de la **Zone à Faible Emission (ZFE)** et d'un mécanisme de soutien à l'équipement des ménages en véhicules électriques (Métropole Roule Propre).

Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)

Exerçant la compétence GEMAPI depuis 2018, la Métropole du Grand Paris entend accompagner les nombreuses communes possédant des zones inondables en investissant dans des dispositifs de surveillance, de contrôle et d'atténuation des crues.

2. PRINCIPALES ORIENTATIONS DU RAPPORT : DÉCARBONER ET S'ADAPTER

Le réchauffement global modifie le climat et ses conséquences sont déjà sensibles. L'ensemble des travaux scientifiques montre que celles-ci vont s'accroître dans les prochaines décennies.

Au cours des échanges, un consensus a immédiatement émergé, à savoir que l'action publique en faveur de l'adaptation ne doit pas exister sans une politique de lutte contre le réchauffement climatique. La résilience de la société et de la métropole parisienne sera d'autant plus forte que les émissions de gaz à

effet de serre sont limitées. Il ne s'agira plus de lutter contre mais d'apprendre "à vivre avec" le changement climatique et la gravité des impacts.

Les membres du groupe de travail sur l'adaptation au réchauffement climatique recommandent que les politiques publiques d'adaptation soient conçues en lien avec une politique de décarbonation qui a pour

principal objectif d'atténuer le changement climatique. Plus les émissions de gaz à effet de serre seront limitées, et moins l'adaptation sera coûteuse sur les plans sociaux, budgétaires, économiques et politiques.

Sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, les épisodes caniculaires, de pluviométries intenses et de sécheresses augmentent. Ces événements climatiques et leur récurrence vont modifier, parfois radicalement, nos rapports à la ville, nos façons d'habiter, de travailler, de se déplacer et de se divertir. Dans ce contexte, habitants, usagers du territoire ou encore acteurs de la ville doivent s'adapter aux conséquences immédiates du changement climatique et penser une stratégie à moyen et long terme.

Ce rapport a pour objectif de constituer un document d'appui pour les agents de la Métropole en charge de la révision du PCAEM. Les membres du CoDev ont souhaité produire un rapport valorisant la parole des habitants et des usagers, venant compléter les nombreux travaux scientifiques et d'institutions réunissant des experts. Ils rappellent que les élus doivent être entourés de spécialistes afin de pouvoir élaborer des politiques publiques efficaces.

Au cours des premières réunions du groupe de travail au printemps 2024, la complexité de ce sujet multifacette a été soulignée. Les membres ont décidé de concentrer leur travail notamment sur l'enjeu de la formation, de l'éducation ainsi que de la végétalisation et de la biodiversité.

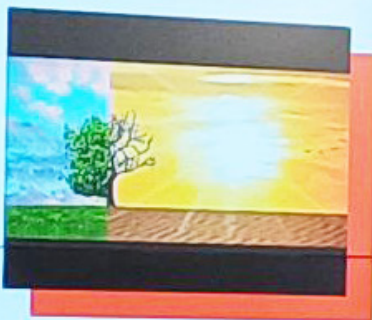
De manière générale, les membres du groupe de travail rappellent qu'il y a une urgence à aboutir à des politiques de lutte contre le changement climatique et en parallèle à mettre en place des actions d'adaptation. Bien qu'il y ait des divergences sur les outils à mettre en place, l'objectif d'une société plus durable, respectueuse de l'environnement, et plus solidaire fait consensus parmi les membres participants. Toutes et tous admettent que des efforts ont été réalisés dans de nombreux domaines, et incitent à les confirmer, les renforcer et à mieux les faire connaître.

Groupe de travail sur l'adaptation au réchauffement climatique



CODEV
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de la révision du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), le Conseil de Développement a travaillé sur les politiques d'adaptation face au changement climatique résultant du réchauffement global. Le constat principal est que cette politique est aujourd'hui connotée négativement, alors que ses effets peuvent profondément améliorer le cadre de vie des métropolitains.



Changer de regard

Les politiques d'adaptation ont pour objectif non seulement de faire face au changement climatique, mais aussi et surtout d'améliorer le cadre de vie.



Communiquer

Faire connaître les objectifs, les bénéfices, et les raisons des choix réalisés pour les politiques d'adaptation



Renforcer la biodiversité

S'appuyer sur les effets positifs d'une biodiversité forte

3. PISTES POTENTIELLES SOULEVÉES PENDANT LE GROUPE DE TRAVAIL

Lors des premiers échanges d'un groupe de travail, un panorama des pistes potentielles est dressé en réponse à la lecture de la lettre de saisine ou d'auto-saisine transmise aux membres.

Dans le cadre de ce groupe de travail, une dizaine de pistes ont été initialement mises en valeur :

- Comment informer, former et éduquer les citoyens aux enjeux du changement climatique ? A l'image des journées du patrimoine, est-il possible d'organiser une journée de l'environnement ?
 - Quelle politique d'adaptation à destination de publics spécifiques comme les sans-abris, mais aussi les travailleurs précaires ou exposés aux aléas climatiques (livreurs, ouvriers, éboueurs, agents de sécurité, etc.) ?
 - Comment agir dans les espaces privés, les copropriétés notamment ? Quelle méthode de communication pour informer des démarches d'accompagnement existantes et /ou des bons gestes à avoir dans le cadre de l'adaptation ?
 - Peut-on faire une évaluation financière de l'inaction face au changement climatique, et des actions menées dans ce domaine et les évaluer ? Peut-on imaginer un baromètre de l'efficacité des actions, de leur impact et renseigner au mieux habitants et acteurs de la ville sur les expérimentations en cours et leurs résultats ?
 - Comment lutter contre les îlots de chaleur urbaine : le réaménagement des espaces publics ? Comment engager un grand plan de débitumisation des espaces urbains ?
 - Quelle organisation des espaces publics pour favoriser la végétalisation et diminuer la place dédiée à la voiture et, notamment, les parkings de surface ? Quelles pourraient être des politiques publiques efficaces et équitables pour promouvoir l'utilisation des transports en commun, des mobilités douces et actives, et la démotorisation, sans renforcer les inégalités d'accès aux centralités et à leurs bénéfices environnementaux ?
 - Faut-il harmoniser les actions dans le territoire de la Métropole du Grand Paris ou laisser les particularités s'exprimer ? Inversement, à partir d'expériences réussies, comment les diffuser et dupliquer plus globalement ? Quel sera le rôle de la Métropole dans cette diffusion ?
-

4. RECOMMANDATIONS

MESURE N°1 : Mettre en valeur les conséquences positives des politiques d'adaptation sur le cadre de vie

Les membres du CoDev mettent en avant le manque de messages positifs à destination des habitants sur l'adaptation au changement climatique induit par le réchauffement global.

L'adaptation et la décarbonation des comportements peuvent être vécues comme des contraintes sur les modes de vie en remettant en cause des habitudes associées à un certain confort et à une forme de liberté. Il apparaît dans ce cadre difficile de mettre en lumière les avantages des changements lorsqu'il peut être ressenti comme une crainte, de ne pas pouvoir être en mesure d'affronter les nouvelles exigences. Toute décision peut porter en elle-même, un jugement clivant sur la façon d'attribuer les ressources dont chacun dispose. Parcourir de courtes distances en voiture, se faire livrer un repas, tondre à raz son gazon, etc..., forment

un ensemble de gestes couteux pour chacun et pour l'environnement qu'il est difficile à chiffrer individuellement. Une modification du comportement individuel est ressentie bien contraignante et insignifiante, si l'on n'en perçoit pas les avantages.

Ainsi, il semble impératif d'élaborer un récit valorisant les changements induits par une politique d'adaptation et de décarbonation, en montrant l'avantage de cumuler des changements de comportements bénéfiques individuellement (baisse des dépenses, gain de temps, amélioration du cadre de vie et des conditions de santé, etc.) et collectivement (diminution des émissions de gaz à effet de serre, diminution des nuisances, protection de l'environnement, apaisement des espaces publics, etc.).

RECOMMANDATION

Intégrer pour chaque volet des politiques d'adaptation et de décarbonation, un plan de communication visant à démontrer les aspects positifs des actions menées, des changements induits ou imposés.

Ce plan de communication doit s'inscrire impérativement sur un temps long avec une stratégie permettant de répondre à l'urgence d'informer massivement et rapidement. Il permettra de faire l'inventaire des actions menées et d'informer régulièrement sur les

réalisations des objectifs. Ce plan permettra également d'informer régulièrement de l'évolution des conséquences du réchauffement global en s'appuyant sur les études des instances internationales comme le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du Climat).

Attacher une importance particulière au travail de persuasion, de communication, d'information, de sensibilisation à court et long terme des habitants et des acteurs économiques.

MESURE N°2 : Informer et former les habitants et les acteurs de la ville

A travers les discussions au sein du groupe de travail, il apparaît que les habitants ont difficilement accès à des informations claires et fiables sur les sujets de l'adaptation au changement climatique. De plus, certains ne s'y intéressent pas du tout. Il existe donc à la fois un problème de diffusion de l'information et de sensibilisation.

La Cour des Comptes, dans son [rapport public annuel de 2024](#), avait mis en avant un besoin de formation des citoyens sur les conséquences du changement climatique en particulier dans les domaines de l'alimentation et des loisirs.

La Cour des Comptes insiste sur la nécessité de sensibiliser et convaincre les citoyens de l'importance d'anticiper les conséquences de l'adaptation sur les modes de vie de chacun. L'accès à l'information de qualité pourrait

commencer par un travail de vulgarisation de certains documents d'urbanismes, visant à expliquer les choix réalisés par les décideurs publics, ainsi que les outils déployés pour poursuivre les objectifs fixés. Ce travail de médiation doit utiliser l'ensemble des outils de communication disponibles destinés à une bonne compréhension de tous les publics.

Les membres du CoDev insistent sur le fait que, bien que la Métropole du Grand Paris ne soit pas compétente dans le domaine de l'éducation, ses services puissent réfléchir à la façon d'accompagner les communes et les départements dans la mise en place de dispositifs éducatifs à destination des publics jeunes et scolaires sur l'adaptation. Ces actions devraient être étendues, non seulement vers le jeune public, mais également à toute la population.

RECOMMANDATION

Le CoDev propose que la Métropole du Grand Paris contribue à la sensibilisation de l'ensemble des métropolitains sur les enjeux de l'adaptation et de la décarbonation en investissant pour vulgariser les dispositions prises dans le PCAEM, en expliquant les choix, les objectifs et les outils déployés.

La Métropole du Grand Paris pourrait insuffler, sur le modèle des Journées du Patrimoine,

une journée de l'Environnement fondée sur l'éducation pour tous les métropolitains.

Dans ce cadre, la MGP pourrait montrer les conséquences sociales, économiques et environnementales du changement climatique afin de convaincre les populations de la nécessité de s'adapter et de décarboner notre société.

MESURE N°3 : Expérimenter puis généraliser les solutions éprouvées

Les collectivités territoriales réagissent déjà aux conséquences du changement climatique en expérimentant des solutions en fonction de leur ressource, de leurs contraintes et des contextes locaux.

Au grès des auditions réalisées dans le cadre de ce groupe de travail, il apparaît que de très nombreuses solutions ont déjà été, ou sont en cours d'expérimentation.

Il manque cependant dans un grand nombre de cas les moyens nécessaires à évaluer la réussite totale ou partielle de l'expérimentation, à analyser les éléments à améliorer, puis à la diffuser aux autres territoires.

Les membres du CoDev relèvent que l'absence de structuration de la diffusion des expérimentations ayant montré leur efficacité pour adapter les territoires de la Métropole du Grand Paris au changement climatique et pour décarboner les usages, est préjudiciable à de nombreux égards.

Un instrument de mutualisation des observations et des résultats des expérimentations permettrait des gains de temps et financiers.

RECOMMANDATION

Les membres du CoDev proposent que la MGP prenne un rôle de pivot pour évaluer et à diffuser les solutions et bonnes pratiques d'adaptation et de décarbonation réalisées sur son territoire.

Cela induit la création d'une méthode d'évaluation, d'un outil d'identification, de collecte d'information et d'observation, ainsi qu'un dispositif de diffusion des résultats.

Il est recommandé d'évaluer aussi l'acceptabilité des expérimentations en demandant aux habitants et usagers leur

avis sur la possibilité de mettre en place ces solutions à l'échelle individuelle et collective, à court et long terme.

En s'inspirant du programme des « Explorateurs » déjà mis en œuvre par la Métropole du Grand Paris, un mécanisme d'échanges entre les collectivités territoriales et les porteurs de projets pourrait permettre de valoriser et se faire rencontrer les porteurs et les administrations en quête de solutions.

MESURE N°4 : Préserver, régénérer et renforcer la biodiversité

Les membres du CoDev se sont dit très sensibles à la préservation de la biodiversité. Ainsi, ils souhaitent avant tout maintenir et préserver les espaces de biodiversité existante.

Les habitants pointent de nombreux exemples où celle-ci n'a pas été protégée dans le cadre de projets urbains.

L'audition des services de la Ville de Paris sur le programme des « cours oasis » a mis en valeur à la fois les bienfaits, les contraintes et les pistes à explorer en matière de végétalisation des espaces publics et de leur ouverture.

L'expérience dans ces écoles aux cours oasis montrent des bénéfices multiples au-delà du seul environnement, une amélioration des relations entre les enfants, une baisse de l'agressivité et la création d'espaces plus intimes permettant à chaque enfant de trouver une place dans la cour d'école.

L'approche consistant à s'appuyer sur la végétalisation pour s'adapter au changement climatique (limitation de l'îlot

de chaleur urbain, captation des eaux de pluie, limitation du ruissellement), tout en poursuivant d'autres objectifs sociaux et culturels (apaisement des espaces publics, éducation à la nature, jardinage, etc.) montre l'importance d'une politique transversale.

Cependant, la politique de végétalisation doit aussi s'adapter au changement climatique, en utilisant des essences capables de faire face aux sécheresses, aux épisodes pluvieux intenses, aux canicules, etc.

Le cas barcelonais des « superblocs » présenté au cours des auditions poussent les membres à rappeler qu'il est indispensable d'expliquer aux riverains les choix réalisés en matière de végétalisation et d'aménagement pour que ceux-ci soient compris et acceptés.

La protection et le développement de la biodiversité ne peut se faire qu'à travers une approche globale et dynamique qu'illustre notamment la notion de couloirs de continuité écologique, c'est-à-dire l'attention portée sur la capacité donnée à la biodiversité de se déplacer à travers des trames conçues en ce sens.

La préservation de la biodiversité est essentielle pour la santé. En effet, sa dégradation rend les environnements urbains plus vulnérables à l'émergence de menaces venant des dérèglements climatiques ou des transformations de la faune et de la flore (dépérissement des végétaux, espèces invasives, risques liés à la zoonose, etc). La perte de biodiversité a aussi une

influence sur la santé mentale, et il est aujourd'hui démontré que la présence de végétation, d'arbres, de cours d'eau à ciel ouvert, sont des facteurs de limitation du stress, d'amélioration du cadre de vie, et d'apaisement des comportements.

RECOMMANDATION

Le CoDev propose qu'une politique de végétalisation soit élaborée par la MGP à destination des collectivités territoriales pour définir les grands principes à respecter. La Métropole pourrait conditionner ses aides à des projets urbains remplissant les conditions d'une végétalisation capable simultanément de favoriser l'adaptation de la ville au changement climatique et l'apaisement des espaces publics.

Le CoDev souligne qu'il existe de très nombreux dispositifs complémentaires pour mettre en place une politique de végétalisation au niveau de la Métropole et adaptée aux situations de chaque commune et territoire.

Il propose également que le concept de la cour oasis soit repris, et étendu à la végétalisation, de l'ensemble des espaces publics imperméabilisés.

Les membres soumettent l'idée de créer ou de développer un outil de recensement de tous les espaces publics et privés végétalisables, et d'un plan à moyen terme pour agir en ce sens. Cet outil pourrait prendre une forme coopérative en encourageant la participation des habitants, usagers de la ville et associations locales de participer.

MESURE N°5 : Soutenir et appuyer les associations métropolitaines engagées pour l'adaptation au changement climatique

A travers les auditions et les documents fournis, le groupe de travail a pu constater que de nombreux acteurs du territoire de la Métropole du Grand Paris étaient engagés sur les actions en faveur de l'adaptation au changement climatique, notamment au niveau des associations. Ces acteurs sont pleinement engagés afin de sensibiliser sur le changement climatique et les bonnes actions à réaliser.

Certaines associations ont des programmes spécifiques tournés vers les populations précaires et vulnérables. Elles complètent ainsi l'action des pouvoirs publics.

D'autres déploient des dispositifs pour aider

les acteurs publics à faire des diagnostics sur la biodiversité, de son évolution, et des actions possibles pour la préserver, la régénérer et la développer.

Ces associations ont comme objectif de mettre en mouvement les habitants pour qu'ensuite il y ait un effet d'entraînement. Leurs outils sont robustes et contribuent à l'enjeu de formation des habitants, des acteurs publics et privés.

RECOMMANDATION

Le Conseil de Développement recommande à la Métropole du Grand Paris de s'appuyer sur les associations reconnues et actives et leur réseau pour aider les communes à disposer d'outils et d'expertise dans le but

de diagnostiquer, élaborer des actions de préservation et de développement de la biodiversité, et de les évaluer.

MESURE N°6 : Définir l'ordre de priorité des actions d'adaptation à mener pour les métropolitains

Les membres du CoDev ont conscience de la difficulté de proposer un spectre de politiques publiques suffisamment large pour engager les actions multiples et variées nécessaires à la fois à l'adaptation et à la décarbonation de la Métropole.

De la même manière, au regard des documents produits par la Métropole du Grand Paris et des auditions réalisées, les membres du CoDev constatent que ce travail de priorisation est constant de la part des administrations publiques. Pour autant, cette priorisation et les choix réalisés sont difficilement compréhensibles pour les habitants et usagers non experts du sujet. Sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, un immense travail de pédagogie est nécessaire.

Ainsi, les membres insistent sur le fait que chaque euro investi en direction du climat doit être présenté comme un investissement et pour les habitants et non pas seulement comme une dépense en réaction au changement climatique, ce qui

peut apparaître comme du greenwashing. Il faut donc mettre en valeur les conséquences positives de ces investissements pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation.

Les actions des collectivités territoriales doivent être évaluées à l'aune de critères environnementaux clairs et transparents, démontrant l'impact en matière de décarbonation et d'adaptation. Le choix des actions à mener devrait s'appuyer sur une analyse de la qualité de l'investissement et de son efficacité. Investir apparaît indispensable, mais dans le cadre d'une dépense publique efficace.

Il apparaît aussi essentiel, dans le cadre d'une politique transparente d'adaptation, de caractériser les actions qui sont des innovations, de celles qui sont des mises à l'échelle d'expérimentations déjà éprouvées sur le territoire métropolitain ou ailleurs.

RECOMMANDATION

Il est donc recommandé d'identifier les actions prioritaires pour l'intérêt de l'ensemble des métropolitains et d'expliquer précisément la méthode d'identification, la transcription en action et la méthode d'évaluation de ces actions.

Le CoDev est d'avis qu'un baromètre de la priorisation des actions à réaliser et de leurs qualités des actions à réaliser soit élaboré

par la MGP à destination des collectivités territoriales. Ainsi, cela permettrait d'évaluer si l'investissement est nécessaire ou non, et s'il est réalisé de manière satisfaisante et efficace. Cela produirait un gain de transparence bénéfique à l'action publique et à la légitimation de celle-ci.

5. RESSOURCES IDENTIFIÉES PAR LES MEMBRES

Présentation générale des solutions fondées sur la nature.

- Les Solutions fondées sur la Nature - UICN France
- Nature4Cities - Nbs Visualization (nature4cities-platform.eu)
- Solutions fondées sur la nature | IUCN

Outils :

- Le projet Life intégré ARTISAN (ofb.gouv.fr)
- Outils de la nature (nature-tool.com)
- Une plateforme d'aide à la décision pour mettre en œuvre les Solutions Fondées sur la Nature | Cerema

Formations :

- PROFESSIONAL CERTIFICATE on the IUCN Global Standard on Nature-based Solutions™ - 7 May 2024 | IUCN Academy

Lien avec l'eau :

- Les solutions fondées sur la nature au cœur des solutions pour faire face au changement climatique | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)
- Eau et solutions fondées sur la nature (banquedesterritoires.fr)

6. ANNEXE

ANNEXE 2 : Lettre de saisine du CoDev par le Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Paris, le 11 AVR. 2024

Le Président

Monsieur le Président,

La Métropole du Grand Paris a lancé au printemps 2023, sous l'impulsion de Monsieur Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques, le processus de révision de son Plan Climat-Air-Energie Métropolitain (PCAEM), adopté pour la première fois en novembre 2018. Cette démarche doit déboucher en décembre prochain sur l'arrêt d'un projet de document-cadre finalisé puis, une fois obtenu l'avis des autorités compétentes, sur une adoption définitive en 2025.

D'ici à avril prochain, la Métropole finalisera, avec le concours d'un certain nombre de ses partenaires (IPR, APUR, Airparif, etc.), son diagnostic territorial. A l'issue de la production de ce diagnostic, la Métropole organisera une grande concertation avec ses parties prenantes – politiques, associatives, professionnelles, citoyennes, etc. -. Le diagnostic territorial et les sortants de la concertation alimenteront le plan d'actions et la méthodologie de suivi du PCAEM.

Tout comme lors de l'élaboration du premier Plan climat métropolitain, et dans un souci de fédérer l'ensemble des acteurs métropolitains autour d'une stratégie ambitieuse et fédératrice de transition énergétique, de lutte contre la pollution de l'air et d'adaptation au changement climatique, je serais heureux que le Conseil de développement (CoDev), avec le concours de Pascal PELAIN, Conseiller délégué de la Métropole en charge du Conseil de Développement, contribue aux travaux de révision susmentionnés.

La Métropole, qui souhaite capitaliser sur la révision de son Plan climat pour accélérer dans divers domaines, notamment depuis la rénovation énergétique des bâtiments, jusqu'à l'adaptation de nos villes aux changements climatiques, gagnerait beaucoup à ce que le Conseil de Développement, avec sa vision habitante, lui restitue ses conclusions et lui présente ses recommandations pour qu'elles puissent être prises en compte dans le futur PCAEM.

Les membres du CoDev seront bien évidemment conviés à participer à la grande concertation évoquée plus haut.

Philippe PELLETIER
Président du Conseil de Développement
de la Métropole du Grand Paris

J'aimerais les prier, enfin, de formuler comme il y a six ans, un ultime avis avant le terme de la consultation publique réglementaire et en amont de l'adoption finale du document.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au cœur de l'action de la Métropole du Grand Paris, je vous prie de croire, *eha* Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison



Métropole
du Grand Paris